

De : PREF 31 pref-covid19 <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>
Envoyé : vendredi 18 juin 2021 22:47
À : undisclosed-recipients:
Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID-19 // Point de situation au 18.06.2021

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

1. Point épidémiologique

Au 18 juin 2021, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS)

- 134 (-15) hospitalisations en cours dont 14 (+1) en réanimation
- 808 (+6) personnes décédées

Du 08/06 au 14/06	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Région Occitanie	National	Alerte maximale
Taux d'incidence en population générale	35,1 / 100 000 ↘	47,3 / 100 000 ↘	26 / 100 000 ↘	35,01 / 100 000 ↘	> 250 / 100 000
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	Donnée indisponible	11,3 / 100 000 ↘	Donnée indisponible	/	> 100 / 100 000
Part des patients COVID dans les réanimations	/	/	11,9 % ↘	40,9 % ↘	> 30 %

2. Point de situation sur la stratégie vaccinale en Haute-Garonne

• Bilan chiffré au 17/06/2021

Au 17 juin 2021, 4 319 032 injections ont été réalisées en Occitanie. L'Occitanie est la 4ème région française en nombre d'injections derrière l'Ile de France, l'Auvergne Rhône Alpes et la Nouvelle Aquitaine.

La Haute-Garonne est le premier département d'Occitanie en nombre d'injections avec au total 869 724 injections (581 080 premières injections et 288 644 secondes injections).

• Opération Vaccibus du samedi 19 juin 2021

Calendrier de déploiement (2e injections) :

Samedi 19 juin 2021 : CC DES HAUTS-TOLOSAN / commune de Grenade

Samedi 19 juin 2021 : CC LAURAGAIS, REVEL, SOREZOIS / commune de Saint-Félix-Lauragais

• Opération « Vaccination sans rendez-vous » ce samedi 19 et dimanche 20 juin à Saint-Jory, Villefranche-de-Lauragais et Montastruc-la-Conseillère

Trois centres de vaccination – situés à Saint-Jory, Villefranche-de-Lauragais et Montastruc – proposent ce week-end seulement une opération de vaccination sans prise de rendez-vous préalable.

Il suffit de se présenter dans l'un de ces 3 centres muni d'une pièce d'identité et de sa carte vitale.

Les horaires d'ouverture des centres sont indiqués dans le communiqué de presse de l'ARSci-joint :

https://www.datapressepremium.com/rmdiff/2011616/diff_2025298180621140711.pdf

• Été serein = vaccin ! Opération « je prends rendez-vous » dans les centres commerciaux les 19 et 26 juin.

grâce à la mobilisation de quarante « pious-pious » du CHU de Toulouse, des stands de prise de rendez-vous pour permettre à chacune et chacun de se faire vacciner seront installés, **les samedis 19 et 26 juin prochains, dans les centres commerciaux de :**

- Toulouse/Balma : Espace Gramont
- Blagnac
- Portet-sur-Garonne
- St Orens
- Roques-sur-Garonne
- ainsi qu'à IKEA de Roques-sur-Garonne

Chacun pourra repartir avec un rendez-vous dans le centre de vaccination choisi.

Vous trouverez en pièce jointe le communiqué de presse relatif à cette opération.

3. Conférence de presse et annonces du Premier Ministre du mercredi 16 juin 2021

A l'issue du conseil des ministres, précédé d'un conseil de défense sanitaire, le premier ministre Jean Castex a annoncé, mercredi 16 juin, plusieurs assouplissements concernant la réglementation relative au Covid19 suite à l'évolution positive de la situation sanitaire :

• Port du masque

Le port du masque n'est plus obligatoire en extérieur depuis jeudi 17 juin 2021. Le masque reste la règle « quand on se regroupe, qu'on se trouve dans un lieu bondé, une file d'attente, dans un marché ou dans les tribunes d'un stade ». De même, son port demeure obligatoire dans les lieux clos comme les bureaux et les transports en commun.

• Couvre-feu

Il a également déclaré que le couvre-feu, actuellement fixé à 23 heures, serait levé à partir du dimanche 20 juin.

• Jauges

Le chef du gouvernement a également précisé que les mesures de jauges, en place jusqu'au 30 juin dans la plupart des lieux recevant du public restent en vigueur. Les nouvelles règles applicables après le 1er juillet devant être confirmées dès la semaine prochaine.

Vous pouvez retrouver la déclaration du premier ministre Jean Castex en cliquant sur ce lien : <https://www.gouvernement.fr/partage/12327-covid19-declaration-du-premier-ministre-jean-castex>

4. Arrêté préfectoral du 18 juin 2021 portant obligation du port du masque de protection dans certain lieux du département

Suite aux dernières annonces faites par le Premier Ministre Jean Castex concernant la levée du port du masque obligatoire, j'ai pris un arrêté portant obligation du port de ce dernier dans certains lieux du département de la Haute-Garonne (en PJ).

Il sera obligatoire :

- dans les établissements recevant du public (ERP) de plein air (PA) lorsque les mesures de distanciations physiques ne peuvent pas être respectées ;
- dans les manifestations et rassemblements à caractère festif ou revendicatif de plus de dix personnes autorisés ; dans les marchés, brocantes, vides greniers et ventes au déballage de plein vent ou couverts, ainsi que dans les transports en commun ;
- dans un rayon de 50 mètres aux abords des établissements scolaires et crèches lors des entrées et sorties ; des lieux de culte au début et à la fin des cérémonies et des offices, des gares et centres commerciaux ;
- dans les files d'attente ;
- pendant un évènement engendrant un flux important de personnes.

Le masque sera également obligatoire sur la voie publique, dans un périmètre délimité sur les axes les plus fréquentés du centre-ville de Toulouse, chaque samedi entre 10h et 24h à compter du samedi 19 juin 2021 (périmètre précisé à l'article 2).

5. Actualisation du protocole sanitaire pour la Fête de la musique 2021

Suites aux annonces du Premier ministre, le protocole sur l'organisation de la fête de la musique 2021 a été mis à jour, vous le trouverez ci-joint.

6. Évolution de la classification des pays dans le cadre de la stratégie de réouverture des frontières

Le décret du 16 juin publié au JO ce jeudi 17 juin 2021 a modifié l'arrêté du 7 juin 2021 qui identifie les zones de circulation de l'infection du COVID19.

Celui-ci précise le retrait de la Turquie de la liste des pays rouges qui passe dans la liste des pays orange.

D'autres pays sont en revanche ajoutés à cette liste des pays rouges : Afghanistan, Maldives et Paraguay.

Les USA et le Canada sont quant à eux ajoutés à la liste des pays verts.

Vous retrouverez les listes sur le lien suivant : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements>

7. Dispositif de suivi de crise en Préfecture

Le dispositif de suivi de crise : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h :

05.34.45.33.30

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT